

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 13 JUILLET

Fabérot s'en va-t-en guerre

Il ne se passe pas de jours sans que les socialistes ne célèbrent, à la Chambre, dans les réunions publiques, dans leurs journaux, les immenses et rapides progrès des doctrines révolutionnaires. Ce ne sont pas seulement les villes qu'ils achèvent de conquérir, mais les campagnes qu'ils convertissent à leurs idées. D'un bout à l'autre de la France, la bonne semence germe et bientôt la moisson viendra. Encore un peu de temps et, de gré ou de force, nous serons tous socialistes.

A vrai dire, cette grande évolution ne se manifeste point par des signes éclatants. Chaque fois que les électeurs sont convoqués soit pour élire un représentant du peuple, soit pour choisir un conseiller général ou envoyer à l'Hôtel de Ville une nouvelle municipalité, les noms des candidats socialistes restent invariablement au fond des urnes. Ce parti vainqueur se dérobe presque partout, avec une modestie qui ressemble terriblement à la prudence et, là où il accepte la lutte, il est battu.

Nous avons eu des élections de députés sans que le groupe dont M. Jaurès partage la direction avec M. Baudin se soit accru, sans que de nouveaux conscrits aient renforcé les rangs de « la patrouille révolutionnaire ». A Saint-Denis, leur forteresse, les socialistes ont subi deux échecs éclatants et, partout ailleurs, ils ont compté leurs batailles par leurs défaites.

Ils n'en répètent pas moins, avec cette audace chère à Danton, que l'avenir est à eux et qu'aux prochaines élections il leur suffira de se présenter pour vaincre. En attendant, ils préparent à ce triomphe par une série de raclées.

Mais si les électeurs refusent encore de voter pour leurs candidats, peut-être usent-ils d'une moindre rigueur pour ces apôtres révolutionnaires qui s'en vont prêcher un peu partout l'Évangile rouge. Les journaux du parti nous racontent, de temps à autre, que ces hommes éloquentes n'ont qu'à ouvrir la bouche ou même qu'à se faire voir pour opérer aussitôt les conversions les plus inattendues. Le paysan lui-même, bien que méfiant et fort attaché à sa terre, les croit sur parole, apprécie les bienfaits du partage et s'écrie, transporté d'un saint enthousiasme : « Je suis désabusé ! » Jamais temps ne fut plus fertile en miracles socialistes, et le chemin de Damas est à ce point encombré que ces révolutionnaires du lendemain n'y peuvent plus tomber faute de place. Ils sont foudroyés, mais debout.

Voilà ce qu'on nous raconte et ce que nous pourrions croire si des témoins impartiaux et véridiques ne nous montraient l'envers de cette médaille.

Nous avons appris par eux que, dans le Pas-de-Calais, M. Basly lui-même a dû parler devant les banquettes et nous savons maintenant que les habitants de Trignac ont fait au citoyen Fabérot une conduite de Grenoble.

Venu dans cette ville avec l'espoir d'y enrôler hommes, femmes, chiens et chats, ce député archi-socialiste s'est vu mettre énergiquement à la porte d'une réunion publique par des ouvriers médiocrement enclins à remplir

les rôles de dupes ou de complices. A peine avait-il ouvert la bouche que les cris de : « A bas le commis-voyageur en grève ! Nous en avons assez ! » lui ont fait comprendre que sa personne et ses théories étaient trop vaguement populaires.

M. Fabérot a protesté, tempêté, menacé ; le tout en vain. Il ne lui restait qu'un parti à prendre, et il l'a pris avec beaucoup de promptitude : secouant la poussière de ses souliers sur cette ville mandite, il s'est dirigé vers la gare et le train qui l'avait apporté avec terreur le remporta non moins épouvanté.

Mais il a promis de revenir, en forces ; soutenu par dix de ses collègues, il compte prendre d'assaut cette cité qui se refuse et entrer dans Trignac par la brèche, comme ce tyran d'Henri IV dans Paris.

Dix auxiliaires, o Fabérot ! c'est d'un pleutrel ! Médée qui n'était qu'une femme — je vous l'apprends si vous ignorez son existence et son sexe — Médée disait : « Moi seule et c'est assez ! »

LA CHAMBRE

Séance du 12 juillet

Suite de la discussion sur les contributions directes

M. Poincaré, ministre des finances, prend la parole.

On a — dit-il — reproché à notre système fiscal de ne pas respecter le principe de la proportionnalité dans la répartition de l'impôt.

Ce reproche est injustifié.

De nombreuses réformes ont déjà été accomplies dans notre régime fiscal sous la République ; mais il n'en est pas moins certain que le progrès est indéfini.

Aux impatients, l'orateur expose la situation difficile faite au gouvernement actuel.

Depuis de longues années, aucun budget n'a été aussi difficile à établir que celui de 1893.

En arrivant au pouvoir, le Cabinet s'est trouvé en présence du projet budgétaire de M. Burdeau.

Ce projet, il n'a pas cru devoir en faire le sien. Pressé par le temps, il a demandé à la Chambre de voter les contributions directes, tout en prenant l'engagement d'envoyer à domicile aux députés, pendant les vacances, certains projets de réformes, notamment celui qui a trait à l'impôt sur les successions, de manière à ce que ces réformes puissent être examinées dans la discussion du budget.

D'autre part, la Commission du budget a nommé une sous-commission chargée d'élaborer un plan d'ensemble pour l'établissement de l'impôt sur les revenus.

Toute discussion hâtive de cette réforme aurait pu être nuisible à son succès.

Le ministre proclame qu'il ne peut accepter l'impôt général sur le revenu avec la formalité de la déclaration.

Il repousse à la fois le projet de M. Cavaignac, le projet de M. Doumer et celui de M. Jaurès.

En terminant, M. Poincaré demande à la Chambre d'avoir confiance dans la volonté réformatrice du gouvernement et de faire crédit de quelques mois au ministère.

M. Cavaignac vient répondre à certaines objections.

Il ne croit pas que la détermination du revenu

brut soit aussi difficile que l'a prétendu M. le ministre des finances.

Il n'admet pas que la formalité de la déclaration doive engendrer une sorte d'inquisition.

Il proteste contre l'accusation de vouloir diviser la nation en deux catégories : celle des privilégiés devant l'impôt et celle des parias.

Le gouvernement promet des réformes.

Quelles réformes propose-t-il ? On annonce un projet d'impôt sur les revenus, calqué sur l'income-tax anglaise. Le jour où cet impôt serait institué il faudrait bien recourir à la formalité de la déclaration ; mais on n'y recourrait que contre les petits contribuables. Et cette réforme, on nous la montre dans un lointain nuageux.

Que la Chambre ne donne pas au pays un témoignage d'impuissance.

La clôture est prononcée, et le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif aux contributions directes décidé.

MM. Codet, de la Batut et Chaudey déposent le projet de résolution suivant :

« La Chambre, résolue à poursuivre l'organisation de l'impôt sur les revenus et confiante dans les déclarations du gouvernement, l'invite à déposer dans le plus bref délai possible le projet qui est à l'étude.

Sur l'invitation de M. Codet, M. Poincaré déclare accepter ce projet de résolution, mais à la condition que son adoption n'empêchera pas la Chambre de statuer sur les contre-projets Cavaignac et Doumer que le gouvernement repousse.

Le contre-projet de M. Jaurès est repoussé par 364 voix contre 142.

Le contre-projet de M. Cavaignac va être mis aux voix lorsque M. Poincaré déclare de nouveau qu'il repousse ce contre-projet et qu'il prend l'engagement de présenter à bref délai un projet d'impôt sur le revenu.

Le scrutin est ouvert sur le contre-projet Cavaignac, repoussé par 267 voix contre 236.

M. Poincaré dit qu'il ne saurait méconnaître la signification du vote et qu'il ne lui sera pas possible de garder plus longtemps le ministère des finances si la Chambre ne lui accorde une majorité dans le vote de la motion de M. Codet.

M. Dupuy déclare que le cabinet tout entier est solidaire de M. Poincaré.

Reste la motion de M. Codet qui est votée par 369 voix contre 80.

M. Lockroy présente une proposition tendant à la nomination d'une commission chargée d'étudier la réforme générale de l'impôt.

Cette dernière proposition est adoptée.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

LA LOI SUR LA PRESSE

Voici le texte adopté par la Chambre :

« Art. 1^{er}. — Les infractions prévues par les articles 24 (paragraphes 1 et 3) et 25 de la loi du 29 juillet 1881, modifiée par la loi du 12 décembre 1893, sont déferés aux tribunaux de police correctionnelle.

» Art. 2. — Sera également déferé aux tribunaux de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 à 2,000 francs, tout in-

dividu qui, en dehors des cas visés par l'article précédent, sera convaincu d'avoir, soit par provocation, soit par apologie des faits spécifiés audit article, incité une ou plusieurs personnes à commettre soit les crimes de meurtre, de pillage, d'incendie, crimes punis par l'article 435 du Code pénal, soit le délit de vol, et aura fait ainsi acte de propagande anarchiste.

» Art. 3. — La peine accessoire de la rélegation pourra être prononcée contre les individus condamnés en vertu des articles 1 et 2 de la présente loi, soit à une peine supérieure à une année d'emprisonnement pour les faits spécifiés auxdits articles, soit à une condamnation à la peine des travaux forcés, de la réclusion ou de plus de trois mois d'emprisonnement pour crimes ou délits de droit commun.

» Art. 4. — Les individus condamnés en vertu de la présente loi seront soumis à l'emprisonnement individuel, sans qu'il puisse résulter de cette mesure une diminution de la durée de la peine.

» Art. 5. — Dans les cas prévus par la présente loi et dans tous ceux où le fait incriminé a un caractère anarchiste, les cours et les tribunaux pourront interdire, en tout ou en partie, la reproduction des débats.

» Toute infraction à cette défense sera poursuivie, conformément aux prescriptions des articles 42, 43, 44 et 49 de la loi du 29 juillet 1881, et sera punie d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 1,000 à 40,000 francs.

» Sera poursuivie dans les mêmes conditions et passible des mêmes peines, toute publication ou divulgation de documents ou actes de procédure spécifiés à l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881. »

INFORMATIONS

Le départ de Mme Carnot

Mme Carnot a quitté le palais de l'Élysée hier à trois heures et demie. Elle avait donné des ordres pour que son départ s'accomplît avec la simplicité que commandait son deuil. Aussi le personnel du palais avait-il été invité à ne point paraître, et la cour d'honneur, fermée à tout le monde, n'offrait qu'un grand espace vide. Seuls, les anciens officiers de la maison militaire de M. Carnot et leurs femmes, M. et Mme de Gourlet, MM. Tranchau, chef du secrétariat particulier de M. Carnot, et Silhol, chef-adjoint, ont assisté, dans le salon de Cléopâtre, aux derniers adieux.

Quand Mme Carnot et ses trois fils eurent pris place dans le landau, les assistants s'inclinèrent profondément. Il n'y a pas eu un mot d'échangé au cours de cette scène rapide et tragique. Mais tous les yeux étaient baignés de larmes.

Mme Casimir-Perier

Mme Casimir-Perier vient d'envoyer une somme de dix mille francs aux dames qui ont pris l'initiative de la souscription nationale des Femmes françaises pour la fondation d'une œuvre philanthropique, en souvenir du Président Carnot.

Les appointements de M. le Président de la République

MM. Coutant, Vaillant, Michelin, Ernest Ro-

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Bulletin Météorologique du 13 Juillet
Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 23°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 16°
Midi,	757 m/m	au-dessus 21°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 13°

Le 14 Juillet à Saumur ET NOS PROCHAINES FÊTES

Le samedi 7 juillet, la Commission des Fêtes s'est réunie sous la présidence de M. Pétion, maire.

Étaient présents : MM. Pétion, maire; Piéron, adjoint; Bribard, Paget, Milon, Roland.

M. le Maire expose à la Commission qu'en raison de la mort du regretté Président de la République M. Carnot, l'Administration municipale croit devoir modifier profondément les décisions prises par la Commission des fêtes en ce qui concerne la Fête Nationale du 14 juillet; elle conclut même à la suppression en ce jour de toutes réjouissances publiques.

La Commission, après en avoir délibéré, décide :

1° Que toutes réjouissances publiques seront supprimées;

2° Que tous les monuments publics seront pavés;

3° Qu'une distribution extraordinaire sera faite aux pauvres;

4° Que les crédits affectés à la fête du 14 juillet 1894 seront employés ultérieurement;

5° Que la fête donnée par la Société Nautique sera reportée au 12 août 1894.

En ce qui concerne les fêtes de la Ville, des 5, 6 et 7 août prochain, la Commission décide :

1° Pour le dimanche soir, 5 août, Concert par la Musique Municipale, illuminations du Square et des monuments publics;

2° Pour le lundi soir, 6 août, Fête vénitienne sur la Loire avec le concours de la Musique Municipale;

3° Pour le mardi soir, 7 août, Concert par la Musique Municipale et Feu d'artifice sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Revue dans la cour d'honneur

Les grandes revues du 14 juillet étant supprimées cette année en raison du deuil national, une revue dans la cour d'honneur de l'École de cavalerie aura lieu, cependant, demain matin, à 7 heures 1/2, pour la remise des décorations.

tirer des rançons, et ils avaient à cette fin fait l'acquisition d'une maison en rase campagne, où devaient être internés leurs prisonniers.

Condamnation à mort de l'anarchiste Salvador

La sentence contre l'anarchiste Salvador qui lança les bombes dans le théâtre du Liceo a été prononcée avant-hier à onze heures du soir; il a été condamné à mort par le supplice infamant du garot, et en outre à 17 ans de bague pour chacune des 20 victimes de son attentat (sic).

Très ingénieux, les Espagnols!

Les pièces divisionnaires Italiennes

Bientôt sera expiré le délai fixé pour le retrait des monnaies italiennes. Ainsi que nous l'avons annoncé bien souvent déjà, passé le 24 juillet, les détenteurs des pièces de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes et de 20 centimes, aux effigies de Victor-Emmanuel II et Humbert I^{er}, se verront dans l'impossibilité de s'en débarrasser.

Le public est averti.

Depuis longtemps, il est invité à échanger ces monnaies contre des monnaies françaises et tous les comptables de l'Etat ont donné l'ordre de procéder à cet échange lorsqu'il leur sera demandé.

Des gens en mesure d'être bien informés affirment que des avis à son de trompe ont eu lieu dans toutes les communes.

Dans les gares, dans les bureaux de postes, en maints endroits, des affiches ont été apposées.

Croit-on que la masse des intéressés s'est émue, que les monnaies italiennes affluent aux guichets du Trésor et que notre circulation intérieure est améliorée?

Pas le moins du monde.

Le penser, serait se tromper grossièrement.

L'indifférence du public est extrême.

Sur un montant de 85 millions de francs, valeur approximative des pièces divisionnaires italiennes existant en France, c'est à peine s'il est rentré une trentaine de millions, dit le Temps.

On n'évalue pas à moins de cinquante millions la somme qui reste à retirer de la circulation. Et, pour comble d'ironie, si des particuliers font acte de vigilance et d'initiative, s'ils s'avisent de ne pas se faire les complices de la mollesse générale, s'ils refusent les monnaies que des indifférents ont eu le tort d'accepter, ils semblent étranges, on s'étonne de leur peu de bonne grâce, on leur intenterait presque un procès.

En somme, il résulte une nécessité absolue d'instruction et de mesures nouvelles pour mettre un terme à la somnolence du public.

Il faut, dit très judicieusement le journal auquel nous empruntons ces réflexions, que, dans toutes les communes, les avis officiels, par affiches et à son de trompe, soient ponctuellement recommencés. Il est urgent que les particuliers fassent leur propre police et se mettent à refuser d'une façon implacable les monnaies divisionnaires italiennes. Les bureaux de poste, les bureaux de tabac devront se tenir à la disposition des porteurs, afin d'effectuer l'échange des pièces qui leur seraient présentées.

L'Italie s'était engagée à rembourser en or à la France la moitié des sommes qui lui seront rendues, notre pays a le plus grand intérêt à ce que le retrait soit intégral.

Tout le monde doit se prêter au succès de l'opération. Mais encore une fois, le temps presse. Passé le 24 juillet, nous serons désarmés. SOUPERCÉ.

Cour d'assises de la Mayenne

L'affaire Bruneau

Audience du 12 juillet

Cette audience a été remplie par le réquisitoire de l'avocat général et la plaidoirie du défenseur. Le verdict n'a été rendu que vers neuf heures du soir :

La Cour condamne Bruneau à la peine de mort.

BULLETIN FINANCIER

12 juillet 1894.

C'est toujours le même refrain, c'est-à-dire que la fermeté est la note du marché. Il y a eu au début quelques affaires sur le 3 0/0 et surtout sur le 3 1/2 qui monte.

Les places étrangères sont calmes, mais fermes.

Le bilan de la Banque indique les différences suivantes. A l'actif, l'encaisse augmente de 7 millions.

Le Portefeuille de Paris diminue de 9 millions, celui des Succursales augmente de 34 millions.

Au passif, la circulation des billets augmente de 8 millions.

Le compte courant du Trésor passe de 44 à 116 millions.

Le 3 0/0 cote 100.80, le 3 1/2 107.77 1/2. Le Foncier se relève à 923.50. Le Crédit Lyonnais cote 726.25.

Après 723.75, le Comptoir varie peu à 306.25.

Hausse de l'Italien qui se rapproche du cours de 77 fr.

L'Extérieure n'a que peu de mouvements.

Les fonds ottomans se tiennent bien malgré les tremblements de terre de Constantinople.

En Banque, meilleure tenue de la Langlaagte.

L'action Mossamédès est demandée à 32 fr. Une expédition composée de M. le docteur Pereira, médecin de la marine portugaise, et de M. Henri Guilmin, vient de partir pour explorer la concession et y organiser le commerce.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

che, Dejeante, Fabérot, Chauvin, Walter, Tousseint et Gendre, députés socialistes, viennent de déposer un amendement au budget de 1895 en vue de réduire le traitement du Président de la République de 1,200,000 fr. à 400,000 francs.

Cette réduction serait obtenue par la suppression des 300,000 francs affectés aux frais de voyage, la réduction à 200,000 francs du crédit affecté aux frais de maison et la réduction à 200,000 francs de la dotation du Président.

Tournées socialistes

Depuis quelques jours, les députés socialistes Groussier et Toussaint font, dans le département de la Côte-d'Or, des conférences sur le socialisme révolutionnaire.

A Nuits-Saint-Georges, ils ont été sifflés lorsqu'ils ont qualifié les chefs de l'armée « un ramassis de brutes réactionnaires ». Il est à remarquer que les conférenciers sont accompagnés et patronnés par un conseiller général du département de la Côte-d'Or, capitaine de la territoriale, et par un sous-lieutenant de réserve.

Police correctionnelle de Lyon

Le sieur Rocher, commanditaire et directeur du journal le Peuple, a comparu hier matin devant le tribunal correctionnel de Lyon, qui l'a condamné à six mois de prison et deux ans d'interdiction de séjour pour rébellion, outrages aux agents et port d'armes prohibées.

L'incendie de l'arsenal de Toulon

L'enquête ouverte sur les causes de l'incendie de la section des machines n'a amené jusqu'ici aucun résultat. Tous les ouvriers qui constituent le personnel de ces ateliers spéciaux ont été interrogés jusqu'à jeudi soir, mais n'ont pu donner d'indications sérieuses. Les dégâts atteignent exactement un total de 4,300,000 fr. L'enquête continue.

Arrestation d'Anglais suspects

Hier, à 3 heures, des agents de la sûreté répartis autour du Palais-Bourbon et du ministère des affaires étrangères, où se trouve actuellement la présidence de la République, ont arrêté deux individus au moment où M. Casimir-Perier allait sortir. Ils ont été conduits au poste de la rue de Varennes et ont déclaré être Anglais. Ils ont été fouillés. On a trouvé un permis de chemin de fer de Londres à Paris, mais pas d'argent. Ces Anglais sont, paraît-il, descendus à l'hôtel de Birmingham où la police vérifie leurs dires. L'enquête continue.

En Sicile

Les journaux de Palerme annoncent la découverte du complot anarchiste dirigé contre le commandeur La Farina et plusieurs autres notabilités de Palerme. Les conjurés se proposaient de séquestrer les personnes pour en

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Depuis la première valse, Hélène n'avait pas dansé.

Elle avait refusé par deux fois son fiancé, le comte Henri. La marquise était mécontente d'elle.

La marquise appartenait à cette catégorie de bonnes dames qui n'aiment plus le monde que pour leurs enfants; qui ne mettraient jamais le pied au bal s'il ne s'agissait de leurs filles, mais qui se lâchent quand leurs filles malades ou fatiguées demandent à se retirer.

Elle se coiffait volontiers en turban. Nous n'en disons pas davantage.

Heureusement qu'Hélène était masquée, sans cela elle eût fait pitié à chacun. Il semblait qu'il n'y eût plus une goutte de sang dans ses veines. Elle restait immobile et muette. Quand sa mère lui parlait, elle ne paraissait point comprendre.

Parfois un tressaillement court agitait tout son corps; d'autres fois, elle appuyait sa main

glacée contre sa poitrine, comme si elle eût cherché son souffle qui fuyait.

Son regard seul vivait.

Son regard parcourait la foule avidement et toujours.

C'était en vain! celui qu'elle cherchait ne se montrait point.

Le vicomte Henri de Villiers s'était retiré dans un salon de jeu; lui aussi attendait impatiemment. Pour tromper sa fièvre, il venait de s'asseoir devant un tapis vert lorsqu'une main se posa sur son épaule.

Il se retourna. Georges Leslie était derrière lui.

— Enfin! s'écria le vicomte.

— Terminez votre partie, monsieur, lui dit Georges, vous avez le temps.

Comme Henri l'interrogeait du regard, il se pencha à son oreille.

— Rosen est arrivé, murmura-t-il.

— Vous allez me le montrer?

— Je vais du moins selon nos conventions vous mettre en mesure de le reconnaître. Il ne faut pas qu'il nous voie ensemble.

— C'est juste, dit le vicomte.

Et se tournant vers son partenaire en reposant les cartes :

— Vous permettez, baron?... une seconde.

— Faites, faites, lui fut-il répondu.

Henri se leva et suivit Georges à quelques pas. Georges lui dit :

— Le comte Albert est maintenant auprès de madame la duchesse de Rivas, dans le boudoir qui donne sur la terrasse. Dépêchez-vous de perdre, et venez tout de suite au boudoir. La personne que vous verrez causer avec la duchesse est Rosen.

— Merci, répliqua le vicomte, quand j'aurai vu Rosen, les cinquante mille écus seront à vous.

Georges se retira en disant :

— Je vous les réclamerai demain.

Henri se rassit à la table de jeu.

Sa main tremblait légèrement en reprenant ses cartes.

Il fit fautes sur fautes, perdit, paya et quitta la partie.

— Vous êtes pressé? lui dit le baron.

— Malheureux au jeu... commença Henri.

Le baron ramassa les pièces d'or en souriant.

— Heureux en amour! acheva-t-il, on dit cela; mais l'un n'empêche pas l'autre.

Henri perça la foule pour gagner le boudoir

qui donnait sur la terrasse.

Au moment où il entra, son regard en fit vivement le tour.

La duchesse n'y était pas.

M. le duc de Rivas causait près de la cheminée avec de hauts personnages.

Henri crut qu'on l'avait trompé; mais à cet instant même la porte des appartements intérieurs s'ouvrit, et madame la duchesse se montra accompagnée d'un personnage masqué dont la taille se cachait sous un domino.

Henri le dévorait des yeux.

Le domino semblait marcher avec peine.

La duchesse et lui s'assirent sur un sofa entre les deux fenêtres.

Dans le mouvement que l'inconnu fit pour s'asseoir, son domino s'ouvrit et laissa voir le costume hongrois.

— C'est bien lui! se dit le vicomte.

— Reposez-vous, comte, prononça tout haut la duchesse; ôtez ce masque, qui vous empêche de respirer.

Le masque tomba. Henri fut obligé de s'asseoir. Son cœur battait; c'était de joie.

(A suivre.)

Congé des écoles

A l'occasion de l'élection de M. le Président de la République et sur sa demande, et à la suite d'un télégramme-circulaire adressé aux préfets par M. le Ministre de l'Instruction publique, les élèves ont congé aujourd'hui vendredi 13 juillet dans les établissements et écoles d'Instruction publique de tout ordre.

Régates de Saumur

Par suite de la fixation des Courses au trot au 29 juillet, la Société Nautique de Saumur, d'accord avec la Municipalité, vient de reporter ses régates annuelles au 12 août.

Pour le soir du Carrousel, 6 août, la Société organise une fête vénitienne, attraction dont nous étions privés depuis longtemps à Saumur, et qui, nous en sommes persuadés, sera bien accueillie par le public.

Pendant cette fête, la *Musique Municipale* fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire, sur un bateau spécial, pavisé et illuminé.

Les mariners qui voudraient prendre part à cette fête pourront s'adresser, pour les renseignements et inscriptions, à M. Morel, 8, rue de la Petite-Bilange.

De nombreux prix seront distribués. Pendant la fête, bombes, feux de bengale, feu d'artifice sur l'eau.

Médaille militaire

Nous avons donné hier les noms des cinq cavaliers de manège de l'Ecole de cavalerie auxquels la médaille militaire a été conférée.

Ajoutons que M. Torse (Gabriel-Engène), maréchal des logis chef à la 5^e compagnie de remonte (Ecole de cavalerie), 15 ans de services, 3 campagnes, a été également décoré de la médaille militaire.

Légion d'honneur

M. Sarrebourse de la Guillonnière, chef d'escadron au 13^e régiment d'artillerie, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur; 26 ans de services, 4 campagnes; chevalier du 24 juin 1886.

Maison militaire du Président de la République

Par décision ministérielle du 14 juillet 1894, M. Moreau, chef de bataillon breveté au 1^{er} régiment du génie, a été désigné pour être attaché à la personne du Président de la République, en remplacement de M. le chef de bataillon Malcor, maintenu comme commandant en 2^e à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie.

M. Moreau est l'un des gendres de M. le général Faugeron, notre compatriote.

SAUMUR

Accident de voiture

Hier matin, vers 10 heures 1/2, la dame X... marchande colporteuse, installée au bout du pont de la gare, laissait sa petite fille, âgée de 15 mois, jouer sur les bords de la route. Survint une charrette appartenant à M. Z..., négociant à Saumur. On ne sait comment eut lieu l'accident; mais l'enfant fut renversée par la voiture qui lui frola la joue et le côté gauche. Les parents craignent qu'un œil n'ait été gravement affecté.

Le médecin consulté n'ose, encore, se prononcer sur la gravité des blessures, étant donné l'âge de la petite fille.

On nous dit aussi que M. Z... a offert de payer les frais de maladie.

Vélodrome de la Loire, à Saumur

Le Dimanche 22 Juillet, à 2 heures

GRANDES COURSES VÉLOPÉDIQUES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES ORGANISÉES

Par la Société des Amateurs Vélocipédistes Saumurois Avec le concours de l'Harmonie Saumuroise.

1^{re} COURSE. — Prix du Thouet (RÉGIONALE), 75 fr. de prix.

2^e COURSE. — Prix du Chardonnat (1^{re} INTERNATIONALE), 205 fr. de prix.

3^e COURSE. — Prix de Saumur (RÉSERVÉE AUX MEMBRES DES A. V. S.), 60 fr. de prix.

4^e COURSE. — Prix de l'Anjou (2^e INTERNATIONALE), 55 fr. de prix.

5^e COURSE. — Prix du Château (INTERNATIONALE BI-TANDEMS), 105 fr. de prix.

Prix des Places: Réservées, 2 fr.; Premières, 1 fr.; Secondes, 50 centimes; Troisièmes, 25 centimes.

DOUÉ - LA - FONTAINE

Grave accident

Dimanche dernier, vers 3 heures du soir, la domestique de M. Gautier, propriétaire au Puy-Notre-Dame, entra dans l'auberge tenue à Doué par M^{me} Boisseau pour y mettre son cheval à l'écurie. M^{me} Boisseau débrida l'animal; mais, au moment où elle essayait de passer le licol au cou de la bête, celle-ci se déroba.

L'aubergiste saisi par le naseau—sans lâcher prise—le cheval qui excécuta plusieurs tours de la cour. Soudain, il recula et M^{me} Boisseau tomba sur le dos. Alors, la bête se porta en avant et une roue, passant sur le corps de la pauvre dame, lui fit de graves blessures à la tête et à la jambe gauche. On releva et on transféra sur son lit M^{me} Boisseau qui s'était évanouie et qui ne reprit connaissance que le lendemain matin à 8 heures.

M. le docteur Milsonneau, immédiatement auprès de la malade a déclaré que le cas était grave, que la guérison serait longue; mais qu, néanmoins, l'existence de M^{me} Boisseau n'était pas en danger.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Avis administratif

Le Concours spécial de la race bovine et de ses dérivées (nantaise, choletaise, vendéenne), qui se tiendra à Nantes du 23 au 25 août prochain, comprend 63 prix ainsi répartis:

Mâles

1^{re} SECTION. — Animaux de 6 mois à 1 an: Six prix montant ensemble à 640 fr.

2^e SECTION. — Taureaux de 1 an à 2 ans: Douze prix montant ensemble à 2,650 fr.

3^e SECTION. — Taureaux de 2 ans et au-dessus: Huit prix montant ensemble à 1,400 fr.

Femelles

1^{re} SECTION. — Animaux de 6 mois à 1 an: Cinq prix montant ensemble à 435 fr.

2^e SECTION. — Génisses de 1 an à 2 ans: Huit prix montant ensemble à 1,100 fr.

3^e SECTION. — Vaches de 2 à 3 ans: Huit prix montant ensemble à 1,300 fr.

4^e SECTION. — Vaches de plus de 3 ans: Douze prix montant ensemble à 2,625 fr.

Bandes de vaches pleines ou à lait

Quatre prix montant ensemble à 1,000 fr.

A chacun des prix est attribuée une médaille de vermeil, d'argent ou de bronze.

Prix d'ensemble

Un prix d'ensemble, consistant en un objet d'art, sera décerné au plus beau lot d'animaux présentés.

Les déclarations des exposants devront parvenir à la Préfecture de la Loire-Inférieure avant le 30 juillet, délai de rigueur.

Des formules de ces déclarations sont à la disposition du public dans les bureaux des Préfectures et des Sous-Préfectures de la Loire-Inférieure et des départements voisins.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 11 juillet. — Marcel-Julien Renaume, rue de l'Île-Neuve, 30.

Chronique viticole

ÉBOURGEONNEMENT DE LA VIGNE

Dans l'acception la plus générale du mot, la taille, qu'elle soit d'hiver ou d'été, a pour but:

1^o De donner et conserver aux ceps une forme déterminée, en répartissant le plus également possible la sève entre toutes leurs parties;

2^o De faire fructifier ceux qui y sont naturellement peu disposés;

3^o De les maintenir en bon état constant de production;

4^o D'en obtenir des fruits plus gros, de meilleure qualité et plus hâtifs;

5^o De prolonger l'existence du vignoble.

Or, si tous les viticulteurs sont convaincus que la taille d'hiver est indispensable, il est quelquefois bien difficile de faire admettre que les opérations d'été que l'on fait subir sont le complément forcé, nécessaire, de l'opération d'hiver.

Une des plus importantes est sans contredit l'ébourgeonnement, qui consiste à enlever les

bourgeons improductifs et même ceux qui, étant fructifères, sont considérés comme nuisibles et superflus, de façon à ne conserver que le bois nécessaire pour la taille de l'année suivante.

Envisageons, par exemple, le système employé communément en Touraine, qui consiste à ne laisser aux ceps que deux rameaux, l'un court à deux yeux (poussier), l'autre long appelé branche à fruits (verge).

Ainsi établie, la souche ne va pas se maintenir régulièrement pendant sa végétation. Si les bourgeons de taille se développent normalement, d'autres bourgeons dits adventifs, et sur lesquels on ne comptait pas, vont évoluer et s'ajouter aux premiers pour former un amas confus où il serait très difficile de se reconnaître au printemps suivant. C'est ce qui explique l'aspect lamentable de nombreux ceps que l'on est obligé de massacrer à la serpe ou au sécateur pour leur donner une forme convenable.

En pratiquant soigneusement l'opération de l'ébourgeonnement, les rameaux restants profitent de la sève que les rameaux enlevés auraient absorbée, et, par conséquent, se développent mieux, fructifient plus abondamment, et les fruits sont de meilleure qualité.

Tout le monde sait aussi que, dans le voisinage de la branche à bois ou poussier, les bourgeons très rapprochés les uns des autres nuisent, par leur feuillage touffu, à l'éclaircissement, qui est utile pour une bonne maturation du fruit et un parfait adoucissement du bois.

Tous les bourgeons qui naissent sur la souche sont généralement improductifs et doivent être supprimés par décollement au ras de la souche, afin qu'ils ne repoussent pas.

L'opération sur le poussier devra tendre à ne laisser subsister que les deux bourgeons sur lesquels on fera la taille ultérieure. Celui des deux qui, plus tard, constituera le nouveau poussier, sera choisi le plus près possible de la souche, afin d'éviter l'allongement de cette dernière.

La trop grande quantité de vieux bois est un obstacle à la circulation des nourriciers dans les canaux séveux.

Quant à la verge, elle sera débarrassée des pousses ou gourmands dépourvus de fruits.

Dans le cas où le cep serait peu vigoureux ou trop chargé de fruits, il ne faudrait pas hésiter à sacrifier une partie de la récolte pour obtenir une qualité supérieure et surtout éviter l'affaiblissement résultant d'une trop forte production.

Certains vigneron objectent, à l'encontre des avantages de l'ébourgeonnement, qu'il offre le grave inconvénient de nécessiter beaucoup de temps. Il y a là une erreur économique. Cette opération consiste à faire disparaître en été les pousses qu'il faudrait supprimer en hiver. Or, n'est-il pas plus facile et plus expéditif de détacher avec les doigts des rameaux encore très tendres, que de les couper au sécateur alors qu'ils sont lignifiés?

Le pincement accompagne toujours l'ébourgeonnement et a pour but d'enlever avec l'ongle l'extrémité supérieure de certains bourgeons. Il se fait surtout sur les rameaux de la verge, à 3 ou 4 feuilles au-dessus de la dernière grappe. Son résultat est d'empêcher la coulure et d'obliger la sève à alimenter les régions inférieures et particulièrement le poussier, qui devient ainsi plus vigoureux.

Ce dernier a souvent tendance à s'emporter par excès de végétation. On le maintient dans les limites ordinaires par l'opération du rognyage, en supprimant les bourgeons à dix centimètres environ au dessus de l'échalas ou du dernier fil de fer. Cela se fait très facilement avec l'ongle par un mouvement brusque de haut en bas, et au niveau d'un nœud, dès que les vignes ont été fixées par l'attache ou le palissage.

Cette taille peut être exécutée pendant tout le cours de la belle saison; le mieux est de commencer de bonne heure et de la répéter sous ses diverses formes chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Charles Bacon.

Dernières Nouvelles

LA MORT DU PAPE

Nouvel incendie à l'arsenal de Toulon

Vendredi, 10 h. 15 du matin.

Le bruit de la mort du Pape a couru, hier soir, à Paris.

Un nouvel incendie a éclaté à l'arsenal du Mourillon. On a arrêté un ouvrier nommé Félix, anarchiste connu, aidé de deux complices également arrêtés.

HAVAS.

SPORTS FÉMININS

— Voyez ces jeunes miss revenant du polo! Quelles charmantes fleurs de grâce et de sveltesse!!
— Elles doivent à l'air, au jeu, leur robustesse, Mais leur beauté surtout au savon du Congo.

Yves Kerluron, au savonnier Victor Valstier.

Diafoirus avait raison

S'est-on assez divertie, depuis Molière, aux dépens de ce pauvre « Diafoirus », de ses « vapeurs fuligineuses » et de ses « humeurs peccantes », causes de tous les maux, qu'il expulsait de nos organes à l'aide du fameux purgare? Il n'avait pas tout à fait tort, le médicastré; car nos princes de la science, après avoir hautement proclamé l'existence des dites « humeurs » auxquelles nous devons tout une kyrielle de maladies, dirigent contre elle les efforts de la thérapeutique moderne, plus instruite, mieux outillée qu'au temps de Monsieur Purgon...

Il est en effet démontré que la machine humaine accumule dans ses rouages, par le fonctionnement continu de la vie, d'innombrables déchets, résidus et scories, dont la présence constitue un danger. Si ces déchets ne sont pas régulièrement éliminés, chassés au dehors par les organes épurateurs, la masse du sang est bientôt contaminée; de là diverses affections plus ou moins graves, qui, gagnant de proche en proche, peuvent atteindre la source même de la vie. Or, le maintien de la santé n'étant que la prédominance des énergies fonctionnelles sur les causes morbides, chacun comprendra que l'intégrité et l'harmonie parfaite de tous nos organes doivent être conservés à tout prix.

Beaucoup de moyens préventifs et curatifs sont employés chaque jour dans ce but. Nous en connaissons peu dont l'action toujours rationnelle, l'efficacité, la presque infailibilité soient comparables à la *Tisane Dussolin*, le souverain régulateur des fonctions vitales et le dépurateur par excellence des déchets toxiques de notre machine. Quelques jours de son emploi suffisent pour entraîner au dehors tous les poisons que produit et accumule le jeu incessant de nos rouages. Grâce à sa savante formule, à son dosage parfait, la *Tisane Dussolin* exerce sur les reins, la peau, les glandes, la bile, des effets stimulants et toniques d'une rare activité; elle accélère et régularise leurs sécrétions; elle va chercher le mal dans son foyer, et après l'avoir aboli, elle décuple la résistance aux maux qui s'appelle la santé. En un mot — l'expérience des cliniques et des centaines, des milliers de cures le démontre chaque jour, — ce médicament agit avec une rapidité et une sûreté merveilleuses dans une foule de cas pathologiques aigus ou chroniques, tels que catarrhes, pleurésies, épanchements séreux, embarras gastriques, affections du foie, maladies de la peau, goutte, scrofule, voire même certaines maladies spéciales dont nous épargnerons aux lecteurs de ce journal la triste énumération.

D^r LELONG.

P. S. — La *Tisane Dussolin* se vend à Paris, à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, et dans toutes les bonnes pharmacies, au prix de 4 fr. 50 le flacon.

MÉDAILLE D'OR HERNIES BREVETÉ S. G. D. G.

Le danger de cette grave infirmité ne sera conjuré que quand l'intéressé cessera de se confier aux ignorants. Celui que nous recommandons à nos lecteurs atteints de hernies est le spécialiste M. Glaser, bien connu dans toute la France et à l'étranger; il a une expérience de 20 années de travail. 50.000 hernieux ont passé par ses mains et tous ceux qui ont suivi ses conseils et porté son appareil n'ont eu qu'à se féliciter. M. Glaser, dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), innovateur breveté s. g. d. g. d'un nouveau genre de bandage sans ressort ni élastique, se portant nuit et jour sans gêne, lequel assure la guérison complète aux sujets vigoureux.

Membre correspondant de l'Académie parisienne des inventeurs.

Nous engageons vivement nos lecteurs intéressés d'aller consulter M. Glaser à Saumur, le 28 juillet, Hôtel de Londres; à Angers, le 29, Hôtel du Cheval Blanc.

N. B. Maisons à Dijon, Mulhouse et à Troyes.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n^o 13, successeur de M^e Louis ALBERT.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut faute de comparaître par le Tribunal civil de 1^{re} instance de Saumur, le 7 juillet 1894, entre M. Gustave Maurice père, ancien négociant, propriétaire, demeurant à Montsoreau, et M. Gustave Maurice fils, sans profession, domicilié à Montsoreau, mais résidant de fait à Blida (Algérie), défaillant,

Il appert :

Que M. Gustave Maurice fils a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Gustave Maurice père, son père sus-nommé.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné de M. Gustave Maurice père.

Saumur, le 13 juillet 1894.

G. BARON.

Tribunal de Commerce de Saumur

D'UN ARRÊT rendu par la Cour d'appel d'Angers, en date du 12 juin 1894, il appert que le jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 16 mai 1893, reportant au 12 août 1887 l'époque de la cessation des paiements des sieurs Desguiraud et Bourasseau, a été confirmé.

Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut faute de comparaître, par le Tribunal civil de Saumur, le sept juillet 1894,

Entre : Madame Sophie-Léonide Launay, propriétaire, demeurant à Saumur, veuve de M. Paul-René Baudouin,

Et M. Georges-Félix Baudouin, employé de commerce, demeurant à Saumur,

Il appert :

Que ledit sieur Georges-Félix Baudouin a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Launay-Micoullau, négociant à Saumur.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué de ladite dame veuve Baudouin, soussigné.

Saumur, le 11 juillet 1894.

LECOY.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, Et de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques EN SIX LOTS

DE BIENS DE MINEURS

CONSISTANT EN :

Maison d'habitation

Avec Dépendances

TERRES, PRÉ ET VIGNES

Situés communes de Montreuil-Bellay et du Vaudelnay-Rillé.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, le Dimanche 5 Août 1894, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu en chambre du Conseil, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Mariet, ci-après nommés, prise sous la présidence de M. le juge de paix de Montreuil-Bellay, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré. Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Antoine Thibault, cultivateur, demeurant commune de Saint-Jacques, canton de Thouars (Deux-Sèvres),

« Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Augustine et Angèle Mariet, ses deux petites-filles mineures, issues du mariage du feu sieur Auguste Mariet et de la feue dame Hermance Thibault, décédés à Montreuil-Bellay », Ayant M^e LE RAY pour avoué ; En présence ou lui dûment appelé de M. Paul Mariet, cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay, pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Mariet, ses nièces, sus-nommées, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille desdites mineures, prise sous la présidence de M. le juge de paix de Montreuil-Bellay, le deux janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles provenant aux mineurs Mariet des successions de leurs père et mère sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés par le Tribunal.

DÉSIGNATION

ET MISES A PRIX

I. — Commune de Montreuil-Bellay

PREMIER LOT

1. Une maison, au faubourg des Ponts, comprenant une chambre à cheminée, grenier au-dessus, cour vers midi, petite chambre de l'autre côté de la cour et écurie, grenier sur le tout et petits toits, joignant au sud-est la route du Puy-Notre-Dame, au sud-ouest l'immeuble du sieur Breton, au nord-ouest la parcelle de terre ci-après et au nord-est l'immeuble du sieur Mariet Paul ;

2. Une parcelle de terre, contenant huit ares, contiguë à la maison vers nord-ouest, limitée au couchant par un chemin, au midi par l'immeuble du sieur Guibert-Guichard et au nord par celui du sieur Guibert-Colleau ;

3. Une cave en roc, à peu de distance de la maison.

Mise à prix, sept cents francs, ci. . . 700

DEUXIÈME LOT

1. Un morceau de terre, appelé le Champ Besnard, contenant six ares trente-six centiares, joignant au levant le chemin, au couchant le terrain du sieur Carteau, au nord celui du sieur Guibert ;

2. Un morceau de terre, au même lieu, contenant douze ares quatre-vingt-seize centiares, joignant au levant le chemin, au couchant le sieur Carteau et au midi Gagnier.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150

TROISIÈME LOT

Un morceau de terre, situé en Champagne, contenant quarante-un ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant le chemin de fer, au nord le sieur Bretonnière, au levant le sieur Chauveau, au couchant le chemin des Mules.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150

II. — Commune du Vaudelnay-Rillé

QUATRIÈME LOT

Un pré, sis au Ridoues ou Bourneuf, contenant quatre ares quatre-vingt-deux centiares, joignant au levant le sieur Guibert, au couchant le sieur Travailleur, au nord Madame Surbled, au midi Gaudin.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

CINQUIÈME LOT

Un morceau de terre, sis au ruisseau de la Gazelle, contenant sept ares trente-cinq centiares, joignant au levant Gagnier, au couchant Charrier, au midi la Fosse de la Gazelle, au nord le sieur Guibert.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

SIXIÈME ET DERNIER LOT

Une parcelle de vigne, sise aux Ecoleaux ou les Pisseaux, contenant trois ares trente centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Brunet-Charmard, au midi Marcheteau, au nord Mariet Paul.

Mise à prix, quarante francs, ci. 40

Total des mises à prix : douze cent quarante francs, ci. 1,240 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

A CÉDER

Pour cause de changement de position du mari

Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

GRAND IMMEUBLE NEUF

Pour habitation et commerce en gros ou industrie, Sise à Saumur, près la gare (Maison Chollet)

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M^e LELIEVRE.

A VENDRE

OU A AFFERMER

Une Maison Bourgeoise

Avec cinq hectares en Jardin, pré, champs, vigne, petit étang entouré d'arbustes verts et autres.

Le tout sis à Geay, canton de Saint-Varent (Deux-Sèvres), à un kilomètre d'une station du Chemin de fer de l'Etat.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. AUBOUIN, expert à Geay.

A VENDRE

Voiture dit Duc

S'adresser à M. HALBERT, propriétaire à Fontevault.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON

ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ HOTEL

Situé dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur

Installation très confortable

Vastes écuries, remises, cour et jardin.

Maison de construction récente. Affaires : 25,000 fr. par an.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

MANUFACTURE

DE PIANOS & HARMONIUMS

Lépiciet et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS

12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépiciet et Grolleau, sera lundi prochain à Saumur.

UN Petit HOTEL à Céder

très avantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN. HENRI, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur, Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ? Avez-vous des pellicules ? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. ENTREPOT : 22, rue de l'Echiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

THYMOL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris, et recommandé par les sociétés médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais. Prix du flacon : 1 fr.

PHARMACIE NORMANDINE G. DESCHAMPS Rue Saint-Jean, SAUMUR.

DENTOL

Eau Dentifrice aux Antiseptiques Composés PRÉPARÉ D'APRÈS LES FORMULES de B. ROCHAUD, Directeur de l'American Dent à Paris. Formules approuvées par l'Académie de Médecine Dentaire le 20 Mars 1882. 1, rue Lalayette, PARIS

SI VOUS VOULEZ

Ne plus souffrir des dents. Les conserver, les blanchir ; Guérir les inflammations des gencives ; Détruire les microbes nuisibles de la bouche ; Employez le DENTOL et la PATE DENTOL aux mêmes antiseptiques composés. SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMEURS



Entrepôt : 22, rue de l'Echiquier, Paris. Envoi franco du Prospectus sur demande

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, Saumur.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Pillet - Bersoullé

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Morceaux de Musique

DÉFRAICHIS

POUR PIANO

BONS AUTEURS

30 Centimes PIÈCE

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

BICYCLETTES 1^{er} CHOIX

Garanties 2 ans sur facture

A CAOUTCHOUC CREUX Cadre allongé, billes partout, direction à billes, rayons tangents, renforcés et nickelés; pouvant porter un poids minimum de 100 kil. 225

A PNEUMATIQUE AU CHOIX Même modèle que ci-dessus. 290

A. HUBERT, CONSTRUCTEUR

Croix-Verte — SAUMUR

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

Saumur, imprimerie Paul Godet.